

# Dangers pour notre école !!!



L'école d'Illats risque de perdre une classe.  
Sur le plan national, c'est toute l'école publique qui est menacée par les « réformes » Darcos.  
Bonne lecture

Pour le bureau

Gilles Baillet

**Avec 105 élèves inscrits cette année à l'école, nous pouvons craindre une fermeture de classe dès la rentrée 2009.**

Alors que les écoles voisines voient leurs effectifs croître année après année, la notre fait un pas de six ans en arrière. En effet, c'est en septembre 2002 que fut créé un cinquième poste d'enseignant !

Après notre bureau de poste, ou devrais-je dire ce qui reste de notre poste, qui a vu ses horaires et ses services diminuer considérablement, c'est maintenant sur l'école que pèsent de sérieuses menaces.

Illats ne serait-elle plus que l'ombre d'elle même ?

Les communes voisines auraient-elles plus d'attrait, seraient-elles plus dynamiques ?

Ne pourrait-on pas trouver un juste milieu entre un urbanisme anarchique, mal géré et un quasi manque d'ouverture vers l'extérieur ?

Nous ne pouvons pas rester inactifs. Nous devons, au contraire, tous ensemble, faire en sorte que cette suppression n'intervienne pas. Cherchons des pistes, trouvons des solutions.

Les petits Illadais qui pourraient être scolarisés à Illats le sont-ils tous vraiment ?

Le temps presse.

**Après notre école, parlons de l'École.**

Les « réformes » engagées par Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation Nationale, nous font craindre le pire : suppressions de postes d'enseignants et des RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté), remplacement d'un enseignant absent par du personnel vacataire, des programmes plus lourds sur un temps réduit, menaces sur l'école maternelle : qu'en sera-t-il de l'accueil des plus petits? dirigés vers des jardins d'éveil ...et qui en supportera le coût ?

Ceci nous concerne tous.  
agissons.

Soyons responsables et

Pour plus d'informations  
[www.touspourlecole.  
canalblog.com](http://www.touspourlecole.canalblog.com)

Corinne ALONSO.

**Prochaine réunion  
d'Information des Citoyens Illadais  
Vendredi 9 janvier  
20 h 30 Salle de la Maison des  
associations 1<sup>er</sup> étage**

**Bonnes fêtes à tous**



# A u c o n s e i l m u n i c i p a l

## L'état de la dette

En 2001, la dette communale était de 477 910 € soit 405, 6 € par habitant, somme inférieure à la moyenne régionale qui était de 447, 6 € pour les communes de 500 à 2000 habitants.

Aujourd'hui, après les investissements consentis pour l'aménagement du bourg en 2004-2005 – sans que la commune n'ait voulu bénéficier d'un financement que lui aurait procuré la signature d'une Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général -, **la dette communale a atteint selon les comptes des communes 2007, la somme de 1, 002 million d'euros soit plus qu'un doublement.**

La moyenne par habitant est maintenant de 851 € alors que sur le plan départemental, elle est de 570 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants.

La situation est-elle grave ? Non car il faut évaluer le poids de l'endettement dans le budget communal. Ainsi, toujours dans les comptes des communes 2007, l'annuité de la dette d'Illats est de 281 000 €. Rattachée à un budget de 1, 9 million d'€, elle représente en fait 14,7% des dépenses communales. Par conséquent, notre commune est loin d'être dans le rouge.

Gilles Baillet

## Conseil municipal du 7 novembre

- 1- Attribution d'indemnité supplémentaire dite de conseil à la confection des documents administratifs au trésorier payeur général : 45€ 73 par an.
- 2- Changement de siège de la CdC.
- 3- Classement du Basque en agglomération afin de limiter la vitesse de circulation.
- 4- Subvention du Conseil général pour les aérothermes de la salle omnisports : 9 041 €.
- 5- Règlements sinistre bris de vitre à la Maison des associations : 234€ 24 pour le GAN et 116€ 19 pour le Cabinet Heurtebize.
- 6- Virements de crédits car les sommes prévues étaient insuffisantes :
  - Borne électrique foraine : 7 850€
  - Rachat photocopieur : 350€
  - Aménagement parking municipal : 9 309€
- 7- Virements crédits pont du Peyrey et aménagement du cimetière : 2 390€.
- 8- Changement de matériel : résiliation du contrat de location et de maintenance des photocopieurs et du matériel informatique de l'école et de la mairie. La société MCB a remboursé intégralement la somme de 122 250€ correspondant aux indemnités de résiliation dues à la mairie.
- 9- Subvention exceptionnelle de 150€ pour le Ill'arts qui a organisé son spectacle le 12 décembre (achat de costumes).
- 10- Recrutement de trois postes à temps partiel pour le recensement du 15 janvier au 14 février 2009.
- 11- Achat de matériel : buvette du stade 2 782€ 89.
- 12- Convention praticabilité du terrain de football : possibilité d'annulation du match si le terrain est impraticable sur décision du maire.

13- Question diverses :

a) L'assainissement du Caméou se fera en 2009.

**b) Présentation des rapports sur la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.**

Ces deux rapports avaient donné lieu à un long article dans *ICI* n°30.

Ce fut le maire qui les présenta au conseil municipal et l'on sombra dans le surréalisme. Il expliqua que « les prix augmentent les années sèches » et se stabilisent « les années humides parce que les usagers consomment moins ». Se justifia à de nombreuses reprises : « J'ai toujours protégé les petits consommateurs quand j'étais président du syndicat des eaux. » La preuve : « J'ai toujours proposé d'augmenter les prix suivant le coût de la vie » et de citer un pourcentage sans parler en euros « seulement 2, 8% d'augmentation cette année. » « J'ai veillé à ce que les abonnements ne soient pas trop lourds. » Et d'annoncer les chiffres suivants qui n'étaient pas dans les rapports présentés: ils représenteraient selon lui 16% de la facture contre 44% dans une commune voisine. Bien entendu pas une voix ne vint contredire cet exposé. A croire qu'aucun conseiller ne regarde sa facture d'eau... Un petit effort aurait suffi pour se rendre compte qu'illats a l'eau assainie la plus chère du Sud Gironde (5€ 66 le m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>), que l'abonnement représente entre 59 et 56% des factures de mai et novembre – pourtant nous sommes dans une « année humide » - , que notre maire ancien président du syndicat des eaux, était d'accord pour nous faire payer un abonnement supplémentaire pour l'eau en novembre 2003 et pour l'assainissement en juin 2004, et qu'un petit consommateur paiera 24€ de plus pour 120 m<sup>3</sup> d'eau assainie cette année, alors que le budget de l'assainissement a un an d'avance de trésorerie... N'en jetez plus...

c) Accueil des enfants en cas de grève à l'école assuré par la mairie au-delà de 25% de grévistes.

d) Bureau de vote des élections prud'homales du 3 décembre.

## La commune d'Illats a maintenant un défibrillateur cardiaque

Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre, la municipalité avait invité toutes les associations à une démonstration du défibrillateur cardiaque qu'elle venait d'acquérir à l'instar de communes du canton comme Preignac. Cet instrument peut permettre en cas d'accident cardiaque de relancer le cœur d'une personne. La municipalité a souhaité le mettre à la disposition des associations de la commune pour leurs manifestations. L'assistance a posé de nombreuses questions pratiques : où et quand aller chercher le défibrillateur ? Il faudra s'adresser au secrétariat de mairie la veille de la manifestation. Comment l'utiliser lorsqu'il y a deux manifestations en même temps (cela se produit tous les week-end avec les matchs de football et de basket) ? Il faudra faire un choix et de toute façon appeler le SAMU au 15 s'il y a un incident. Au fur et à mesure que les questions s'enchaînaient, chacun pouvait constater un embarras teinté d'agacement, gagner le maire et quelques conseillers municipaux qui – semble-t-il – n'avaient pas anticipé les problèmes évoqués. Ils lançaient : « De toute façon le problème ne se serait pas posé puisque avant il n'y avait pas de défibrillateur ! »

Alors à quoi bon faire, pour une fois, une vraie réunion publique ? Néanmoins deux propositions faites par des participants ont émergé :

- Rédiger une note explicative en direction des présidents d'association résumant l'exposé qui venait d'être fait ;
- Former aux premiers secours les membres des associations qui le souhaitent.

Il reste à notre municipalité à en faire un bon usage...

Gilles Baillet

## Le spectacle d'III'arts le 12 décembre : La périlleuse tournée du père Noël

« Dans le monde endormi  
Père Noël slalome tout content  
Debout sur son traîneau  
Au dessus des continents »...

Que ce soit les tous petits ou leurs parents, toute la famille a pu apprécier les qualités de ce spectacle magique. Une représentation féerique faite de chants, de danses, de décors et de beaux costumes hauts en couleur!!

Les "III'uminés" est une toute nouvelle troupe composée d'une vingtaine de petits et talentueux comédiens, danseurs, chanteurs et compteurs qui nous a emmené à travers les péripéties du Père Noël et de ses petits lutins, en voyage autour du monde. Long périple aux Etats-Unis puis en Afrique et en Asie pour survoler Venise et enfin arpenter les rues de Paris.

Une mise en scène toute à la fois simple et rythmée par une musique très entraînante où les "acteurs" ont pu exprimer toute leur créativité sur des rythmes tout aussi différents que la country, la danse Africaine et Indienne, le kamaté et le french cancan.

Chaque enfant a joué avec infiniment d'énergie et d'enthousiasme et nous a livré un spectacle qui nous a remplis de bonheur...Une salle comble avec un public génial et généreux applaudissant aux cadences des scènes successives.

Nous sommes tous unanimes pour dire que nous avons adoré ce spectacle, un moment formidable dans l'univers des étoiles et de Noël...

« Ainsi circule l'étonnant cortège  
Saupoudré de neige  
Pour semer sur son chemin  
Des rêves jusqu'au matin »...

Merci à tous les organisateurs et membres participants de l'Association ILL'ARTS. Mais le spectacle n'est pas encore terminé...

Béatrice Fénies

## Le Téléthon a eu lieu les 5, 6 et 7 décembre

Il a été organisé par les associations et la municipalité : un loto le vendredi (Basket), un concert (municipalité) et un concours de belote (Football et 3<sup>ème</sup> âge) le samedi, et un vide grenier enfantin (AIPE) le dimanche.

# I d é e s

## Réflexions sur l'urbanisme d'ILLATS

Certains Illadais, en faisant une comparaison avec les communes environnantes, pensent que le taux actuel d'urbanisation de la commune garantit le bien être de ses habitants .

Il faudrait pourtant regarder ce qui se passe dans la commune. Les commerces ferment les uns après les autres dans le bourg ( nous espérons des réouvertures prochaines). Nous avons perdu le bureau de poste transformé en agence postale communale. Il est question de supprimer une classe à l'école.

**On peut alors se poser la question si, avec une population supérieure** et par conséquent un renouvellement plus important des habitants, la désertification commerciale du village ne pouvait pas être évitée et les effectifs scolaires maintenus.

**Il faut aussi savoir qu'une urbanisation faible et dispersée est une charge financière non négligeable** pour une collectivité, donc ses habitants. En effet, en règle générale, il vaut mieux avoir dix habitations, sur un même site, pour amortir plus facilement la création et l'entretien des réseaux (eau, assainissement), le ramassage des ordures ménagères, l'éclairage public et l'entretien de la voirie que de tenter de répercuter la même dépense avec un habitat dispersé qui, pourtant, devra être desservi.

Le PLU est un outil permettant d'ajuster l'urbanisation à un niveau qui respectera notre cadre de vie. Une urbanisation cohérente garantit aux habitants le droit aux commodités et assure un développement communal harmonieux.

Notre commune doit faire l'objet d'un développement réfléchi faute de quoi ...

F. WERLEN

## Le contournement des bourgs d'Illats et de Landiras plus que jamais nécessaire !

Une décision de la Communauté de Communes (CdC) votée lors du conseil communautaire du 4 novembre dernier, remet une nouvelle fois à l'ordre du jour, la nécessité du contournement des bourgs d'Illats et de Landiras. En effet, une nouvelle zone d'activités intercommunale va voir le jour à Landiras non loin des Caves. La CdC a acheté 6, 3 hectares de terrain pour la somme de 252 788 €. Elle en assumera la viabilisation et la gestion : un budget a été créé à cet effet.

### Encore plus de camions dans le bourg ?

Implanter une nouvelle zone artisanale à cet endroit est à l'évidence un non sens puisque les camions qui l'approvisionneront, devront passer par les bourgs d'Illats et de Landiras qui subissent déjà un passage incessant. Mais « il y avait là des terrains déjà débloqués » disent nos élus. Pour atténuer les nuisances supplémentaires qui seront occasionnées, la municipalité de Landiras aurait obtenu lors d'une commission économique, un droit de regard sur le choix des futures entreprises qui viendront s'implanter dans la nouvelle zone. Elle affirme avoir choisi une liste d'artisans, ce qui devrait limiter l'augmentation de la circulation des camions. Toutefois, il n'y a pour l'instant aucune contrepartie pour les populations qui subissent le trafic.

### Le problème du contournement se pose de nouveau.

Lors de la rencontre que nous avons eue avec notre conseiller général Hervé Gillé le 21 novembre, deux éléments importants sont apparus :

- 1) le tracé actuel –avec toutes ses incohérences notamment la construction d'un deuxième pont au Basque - n'est pas l'œuvre du Conseil Général mais du cabinet Apieta qui a élaboré, à la demande de notre municipalité, notre Plan Local d'Urbanisme ;
- 2) il n'existe pas actuellement de projet de contournement présenté au Conseil Général par des élus.

Nous lui avons demandé de tout faire pour que les élus et les citoyens concernés se mettent autour d'une table pour enfin élaborer ce projet nécessaire. Il nous a répondu qu'il s'y engagerait mais que sa réalisation sera longue. D'autant plus que la situation économique, pousse le Conseil Général à retarder des travaux de contournement qui auraient dû commencer comme à Sainte Foy la Grande. Cependant, il faut dès à présent lancer l'élaboration du projet pour ne plus perdre de temps. Nous sommes disponibles pour nous engager pour le contournement. Nous espérons que de nombreux Illadais le sont aussi.

Gilles Baillet

# E n b r e f

## **Écoulement des eaux à Jaussans et au Basque**

Dans ces deux quartiers, la municipalité a commandé à l'entreprise Sattanino, la réfection de la route et de l'écoulement des eaux. C'est ainsi que l'on peut y observer de nouveaux caniveaux des deux côtés de la chaussée ainsi que la remise en état des fossés notamment à Jaussans. Des réalisations que nous verrons peut être un jour dans des quartiers proches du bourg comme Choupiat, Le Rude, St Roch etc.

## **Des dos d'ânes ont poussé à Barrouil, à Brouquet, au Caméou et à Condrine : espérons qu'ils seront efficaces...**

### **Madame la présidente du Club du 3<sup>ème</sup> Age, nous écrit.**

Nous avons proposé au bureau du Club du 3<sup>ème</sup> Age, froissé par une brève publiée dans *ICI* n°30, un droit de réponse. Avant d'aller plus loin, nous tenons à faire remarquer que nous n'écrivons jamais rien sans informations sérieuses et vérifiées. En l'occurrence, nous nous sommes appuyés sur des témoignages de membres ou d'anciens membres du Club qui se sont effectivement plaint de l'engagement électoral des membres du bureau de cette association surtout après son renouvellement.

Pour le bureau : Gilles Baillet

Voici la lettre que la présidente nous a fait parvenir.

*« Monsieur,*

*Comme suite à l'article paru dans le numéro 30 « ICI » concernant le Club du 3<sup>ème</sup> Age, le Bureau tient à vous faire savoir que les modifications des statuts étaient prévues bien avant le renouvellement de celui-ci.*

*Nous tenons à vous préciser que le Club est « apolitique » et tient à le rester et que nous ne subissons aucune influence de qui que ce soit.*

*Vous pouvez contacter le bureau si vous souhaitez avoir de plus amples précisions.*

*Veillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués. » Courrier daté du 14 octobre 2008.*

## **Inauguré le 14 décembre en même temps que la buvette du stade et la salle du club du 3<sup>ème</sup> Age, L'aménagement du parking de l'école est-il pour autant achevé ?**

Les voisins ont accueilli avec soulagement l'installation de filets protecteurs empêchant les ballons d'aller chez eux ainsi que la mise à disposition de sacs poubelles dans lesquels les joueurs doivent jeter canettes et autres papiers. Mais, pourquoi avoir laissé d'une part, une surface en terre battue délimitée par des rochers et d'autre part, replacés les piquets au ras de la route, ce qui gêne le bus scolaire ?

**Il n'y a pas eu de marché de Noël cette année**  
Depuis deux ans, l'Association des commerçants organise un marché de Noël le dernier week-end de novembre. Cette manifestation n'a pas eu lieu cette année. On parle de mise en sommeil de l'Association des commerçants.

## **Samedi 13 décembre : réunion de quartier organisée par la municipalité dans le secteur de St Roch, Le Rude, Mounic**

Au Rude, la discussion a entre autre porté sur deux problèmes : la vitesse des voitures et l'écoulement des eaux. Proposition a été faite de mettre en sans interdit sauf riverains la route à partir du carrefour de Mounic d'où les conducteurs se lancent à pleine vitesse. Si l'expérience ne se révèle pas concluante, il faudra envisager des aménagements adaptés. Enfin, promesse a été faite par les représentants de la municipalité de mettre un caniveau pour l'écoulement des eaux sur le côté de la route qui n'en a toujours pas.

## **Que devient le projet d'aire de co-voiturage au péage de l'autoroute ?**

Cette proposition faite par plusieurs candidats lors des dernières élections cantonales, n'est pas oubliée. Sa réalisation se heurte pour l'instant au fait que les ASF, propriétaire des terrains à proximité du péage, ne veulent rien céder. Leur objectif est de maintenir leur clientèle. Néanmoins, le Conseil Général va intervenir dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour obliger cette entreprise à permettre l'installation des aires de co-voiturage.

## **Réflexion de nos élus représentant Illats à la CdC :**

### **notre commune serait mise de côté par la Communauté de Communes du pays de Podensac dans son programme d'entretien de la voirie...**

L'entretien de la voirie est délégué à la CdC. Or, comme le nouveau président et l'ancien – à savoir notre maire – entretiennent des rapports délicats, notre commune serait parmi les dernières servies dans le programme intercommunal d'entretien de la voirie.

S'il y a effectivement problème, que notre premier magistrat revienne siéger à la CdC pour défendre au mieux les intérêts d'Illats!

# Consommation

## Les raisons de la mensualisation de la redevance ordures ménagères

La Communauté de Communes (CdC) réunie le 4 novembre a voté une délibération facilitant la mensualisation du paiement de la redevance ordures ménagères. De plus en plus de foyers ne peuvent plus payer. C'est la conséquence de l'augmentation continue de cette redevance. Il y a deux ans, la CdC mettait en place une facturation en deux parties afin de nous permettre d'avaler plus facilement la pilule. Voilà maintenant offerte la possibilité de mensualiser les paiements pour ceux d'entre nous – de plus en plus nombreux – qui ont les pires difficultés à joindre les deux bouts ! (1)

### **Les prix s'envolent, les prestations proposées par la COVED diminuent !**

Chacun a pu constater que la COVED ne ramasse plus le verre à domicile: c'est nous qui le déposons dans des bornes. De même pour les déchets verts : c'est encore à nous de les traiter. Cette entreprise et la CdC nous imposent le tri sélectif parce que « produire moins de déchets est un geste écologique citoyen ». En fait, plus l'usager réalise des tâches qui incombent à la COVED, plus il est culpabilisé et plus il paie cher ! Parce que si les prix augmentent, ce serait la faute aux mauvais citoyens qui produiraient trop de déchets !

### **Que les élus arrêtent de nous culpabiliser et disent enfin la vérité !**

Les 2/3 de nos déchets sont des emballages produits par les entreprises et les grandes surfaces. Nous n'avons rien demandé. Nous les subissons ! Alors c'est bien de composter ou de trier mais cela ne réduira pas significativement la production domestique de déchets. Pire, la première entreprise française productrice d'emballage, BSN, récupère par une de ses filiales, ce que nous trions. Nous sommes de la main-d'œuvre gratuite pour elle ! Nous aurions aimé que nos élus de la Communauté de Communes prennent en compte ces réalités, au moment où ils envisagent de changer le contenu de la redevance. Selon le maire de Virelade chargé de réfléchir sur le sujet, « on peut imaginer une part fixe (abonnement), une part à la levée (du bac à poubelle) et une part au poids ». « Ceux qui trient seront ainsi récompensés. Le marché de la COVED se termine en octobre de l'année prochaine. Un cabinet sera désigné pour élaborer un cahier des charges qui inclura la pesée embarquée. (...) En Alsace où cela a été mis en place, la quantité a chuté de 60% et on n'a pas retrouvé plus de déchets dans la nature ou de problèmes de poubelles remplies par des voisins. » Rajoute le président de la CdC lors du conseil communautaire du 4 novembre. Mais les prix ont-ils baissé pour autant en Alsace? On a de quoi en douter...

### **Pourquoi la redevance ordures ménagères augmente-t-elle vraiment ?**

En réalité, nous sommes pris dans un ciseau : la loi Sapin d'un côté et l'inflation des prix pratiqués par les entreprises de collecte et de traitement de l'autre. Cette loi votée – à l'unanimité par l'assemblée nationale – au début des années 2000, visait à supprimer progressivement la participation des collectivités locales dans le financement du service des ordures ménagères. Il fallait faire prendre conscience aux usagers du coût réel du traitement des déchets en leur faisant payer son « vrai prix »... et les inciter à trier. Au même moment, les entreprises chargées de la collecte et du traitement ont fait flamber leurs prix (2).

### **Quelles solutions peut-on envisager ?**

Pour faire baisser durablement le coût de la redevance ordures ménagères, des solutions locales ont été envisagées : un prix unique à la tonne départemental (comme en Dordogne), le regroupement des syndicats pour pouvoir contrer les grandes entreprises dans la négociation des contrats ou des transports moins coûteux. Mais personne n'a pu faire passer de loi qui ferait participer les entreprises produisant les emballages, au paiement de la redevance. Pourquoi serions-nous les seuls à supporter ce poids de plus en plus lourd ?

Marcel Carrethey

(1) Lors de la réunion de la CdC du 23 avril dernier, le trésorier payeur général a signalé que les impayés pour la redevance ordures ménagères étaient en moyenne cette année entre 13 000 et 14 000 €. 1000 courriers de relance et 1000 commandements ont été envoyés pour presque autant de saisies !

(2) En 2005, dans notre canton, le ramassage des ordures avait augmenté de 9,86% et de 18,21% pour le traitement des déchets. (*Sud Ouest* du 26 février 2005 et *ICI* n°16, hiver 2005)